



## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

**ARRETE MUNICIPAL N° 2025-100**  
**Portant permis de stationnement et occupation du domaine public**  
**A l'intérieur du chef-lieu, commune de La Grave**  
**Remplacement de vitrage sur l'habitation cadastrée section AB n° 448**  
**par l'entreprise Laurent GODART**

Le Maire de la Commune de LA GRAVE,

**Vu** les pouvoirs de police qui lui sont confiés,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
**Vu** le Code de la Route ;  
**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Considérant** la demande de l'entreprise Laurent GODART, en date du 15 juillet 2025, qui souhaite faire réaliser des travaux de remplacement de vitrage, en occupant temporairement le domaine public, route des Grands Cols, à l'intérieur du chef-lieu, commune de La Grave ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

### Arrête :

**Art. 1 :** L'Entreprise Laurent GODART est autorisée à réaliser ces travaux, en occupant temporairement le domaine public, route des Grands Cols, à l'intérieur du chef-lieu, commune de La Grave, le jeudi 17 juillet 2025 de 8h à 16h .

**Art.2 :** Ces travaux nécessitent la disposition suivante :

- Réservation de quatre emplacements de stationnement tel qu'il est indiqué sur le plan ci-dessous, pendant toute la durée des travaux.

**Art.3 :** L'entreprise Laurent GODART est chargée de la mise en place d'une signalisation réglementaire.

**Art.4 :** Le Maire de la Commune de La Grave est chargé de l'application du présent arrêté.

**Art.5 :** Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la mairie et copie transmise à :

- L'entreprise Laurent GODART
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de la Grave

**Art.6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à La Grave,  
Le 16/07/2025

Le Maire,  
Jean-Pierre PIC



Transmis le : 16/07/2025  
Affiché le : 16/07/2025  
Date de retrait d'affichage : 18/07/2025